



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 25/07/2016

Reçu en préfecture le 25/07/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_107-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-107 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 14 juin 2016**

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER, Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Loïc MAGNAN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Michel MILLAIRE pouvoir à Michel VACHER, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----

## MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES

### CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR L'ÉLABORATION D'UNE ÉTUDE GLOBALE PRÉ-OPÉRATIONNELLE SUR LA REVITALISATION DU CENTRE VILLE DE LIBOURNE

Sur proposition de Monsieur Gérard HENRY, Vice-président en charge des marchés publics et des affaires juridiques, et de Madame Corinne VENAYRE, Vice-présidente en charge de l'Équilibre social de l'Habitat,

Le Programme Local de l'Habitat adopté par La Calé prévoit, au titre de son Programme d'action, les actions prioritaires suivantes :

- Action 2 - Accompagner les projets de requalification des centres anciens des pôles urbains,
- Action 5 – Développer le marketing du territoire de la CALI,
- Action 9 – Piloter et faire vivre la politique locale de l'habitat dans le cadre d'engagement opérationnels réciproques entre la Communauté et les communes.

Dans le contexte du projet urbain « Libourne 2025 », la Commune de Libourne a décidé de s'engager dans une opération de redynamisation de son centre-ville.

D'ici 2025, il s'agit d'entamer les actions nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'offre de logements, d'équipements et d'espaces publics.

C'est pourquoi, afin de répondre aux enjeux des mutations économiques et sociales en cours, la Ville de Libourne et la Communauté d'Agglomération du Libournais ont décidé ensemble de faire de la reconquête du centre-ville ancien une priorité.

L'état actuel des connaissances de la collectivité et de son EPCI ne permet pas une programmation et une territorialisation précise des actions à envisager, outils nécessaires à mieux cerner les investissements à venir.

C'est pourquoi la Ville de Libourne et la CALI souhaitent engager une étude globale dont le volet stratégique viendra nourrir les choix pré-opérationnels, incluant la question de la réhabilitation de l'habitat et des rez-de-chaussée actifs, les enjeux de connexion : déplacements, mobilité, numérique et d'aménité des espaces publics, dans une politique de revitalisation du centre-ville plus générale. Ces sujets contribueront à définir les modes opératoires les plus pertinents.

Cette étude lancée au deuxième semestre 2016 se réalisera sur les années 2016-2017. Elle définira de premières actions opérationnelles à mettre en œuvre dès le deuxième semestre 2017 et une politique de l'habitat en corrélation avec les autres politiques publiques à déployer sur les années 2018-2020.

L'étude sera cofinancée par la Ville de Libourne, au titre de sa clause de compétence générale et la Communauté d'Agglomération du Libournais, au titre de sa compétence en matière d'Habitat et des priorités retenue dans le cadre de son PLH. Elle s'inscrit comme une déclinaison opérationnelle de la convention cadre « Centre Ville de demain » signée le 19 mai 2016 avec la Caisse des Dépôts et Consignations qui soutiendra cette opération. Un partenariat financier sera aussi recherché auprès de l'État via son Agence nationale de l'habitat (ANAH) et le Conseil départemental de la Gironde, en particulier.

La création d'un groupement de commandes apparaît comme la solution la plus adaptée juridiquement pour lancer cette étude globale pré-opérationnelle pour la revitalisation du centre-ville de Libourne. La ville de Libourne serait désignée comme coordonnateur du groupement de commande.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 juin 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adhérer au groupement de commandes,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes relatif à l'élaboration d'une étude globale pré-opérationnelle pour la revitalisation du centre-ville de la Commune de Libourne,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au comité de coordination et de suivi du groupement :
  - Corinne VENAYRE, titulaire
  - Gérard HENRY, suppléant

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme

Philippe BUISSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du Libournais



\_\_\_\_\_

Envoyé en préfecture le 25/07/2016

Reçu en préfecture le 25/07/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_107-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_108-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-108 -- 1/4

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 14 juin 2016**

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

David RESENDÉ , Sylvie BOISSEL , Philippe DURAND-TEYSSIER , Bernard NADEAU , Claire BLONDEL , Christophe DARDENNE , Val DUCLOS , Jean-Paul GARRAUD , Mélanie BOISSAVIE , Loïc MAGNAN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Michel MILLAIRE pouvoir à Michel VACHER, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----

**MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES****PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE ; COMPOSITION DU****JURY D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Sur proposition de M. Gérard HENRY, Vice-président en charge des marchés publics et des affaires juridiques,

Vu la réglementation des marchés publics,

Vu l'article 88 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'article 89 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'article 90 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n°14.05.102 en date du 26 mai 2014 portant création et élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),

Vu la délibération n°15.06.077 en date du 2 juin 2015 définissant l'intérêt communautaire des équipements sportifs,

Vu la délibération n° 2016-03-042 en date du 22 mars 2016 relative à l'engagement de principe de La Cali en faveur de la création d'un centre aquatique intercommunal,

Le Président, représentant du pouvoir adjudicateur, a lancé le 19 mai 2016 une procédure de concours restreint pour attribuer la mission de maîtrise d'œuvre.

Ce concours est limité à 3 candidatures admises à concourir, et consiste en une mise en concurrence sur esquisse conformément à l'article 88 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

La mission de maîtrise d'œuvre comprend les éléments de mission de base complétés par la mission d'Études d'Exécution (EXE) et éventuellement par une mission de coordination des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI), en prestation supplémentaire éventuelle (PSE). La mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) n'est pas comprise dans la mission de maîtrise d'œuvre.

Le jury de concours donnera un avis sur les candidatures. Au vu de celui-ci, le pouvoir adjudicateur fixe la liste des candidats admis à concourir. Le jury examine ensuite les offres et classe les projets. Au vu de cet avis, le pouvoir adjudicateur choisit le(s) lauréat(s) au concours et négocie avec lui (eux) avant de proposer l'attributaire à la CAO.

Il convient de fixer la composition du jury conformément à l'article 89 du décret n°2016-360.

Suivant celui-ci, le jury doit être composé des membres élus de la CAO et d'un tiers de personnalités possédant la qualification ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats au concours.

Ainsi, il est proposé la composition du jury suivante :

### Membres à voix délibératives

- Les membres de la Commission d'appel d'offres :
  - Monsieur Le Président ou son représentant,
  - Les cinq titulaires et les cinq suppléants désignés par la délibération n°14.05.102 du Conseil communautaire de La Cali en date du 26 mai 2014.
- Trois personnalités qualifiées (architectes) :
  - Deux représentants de l'ordre des architectes,
  - Un représentant du CAUE.

Ces personnalités ont droit à une indemnité de participation correspondant à leurs frais.

### Membres à voix consultatives

- Le trésorier de Libourne,
- Un représentant de la DGCCRF,
- Un représentant de la direction du projet urbain de la ville de Libourne.

Vu l'avis du Bureau en date du 13 juin 2016,

Vu l'avis de la Commission marchés publics et affaires juridiques en date du 8 juin 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à la majorité **56 voix pour et 1 abstention** (*Gonzague MALHERBE*),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la composition du jury présentée ci – dessus et accorder une indemnité aux personnalités désignées par le président du jury (participation, déplacement...),
- de désigner les membres suivants pour le représenter :

Président délégué du Jury : Jean-Louis ARCARAZ

Membres titulaires :

- Anne BERTHOME
- Alain PAIGNE
- Jean-François MARTINEZ
- Sébastien LABORDE
- Chantal DUGOURD

Membres suppléants :

- Denis SIRDEY
- Jean-Paul GARRAUD
- Monique JULIEN
- Michel FOULHOUX
- Kléber AUDINET

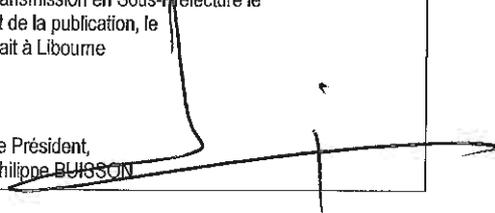
Trois personnalités qualifiées (architectes) :

Envoyé en préfecture le 29/06/2016  
Reçu en préfecture le 29/06/2016  
Affiché le   
ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_108-DE

Représentants de l'ordre des architectes  
- Cédric RAMIERE  
- Mathieu BERGERET  
Représentant du CAUE  
- Pascal MORIN

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_109-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-109 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 14 juin 2016**

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Loïc MAGNAN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Michel MILLAIRE pouvoir à Michel VACHER, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----

## MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES

### ETAT DES TRAVAUX DE L'ANNÉE 2015 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

2016-06-109 - 2/2  
Envoyé en préfecture le 29/06/2016  
Reçu en préfecture le 29/06/2016  
Article de  
ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_109-DE

Sur proposition de Monsieur Gérard HENRY, Vice-président, en charge des marchés publics et des affaires juridiques et Président délégué de la CCSPL,

Vu l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°14.04.068 en date du 30 avril 2014 relative à la création de la Commission consultative des services publics locaux - CCSPL,

Vu la délibération n°14.05.104 en date du 26 mai 2014 relative à la désignation des membres de la CCSPL,

L'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que le président de la CCSPL présente chaque année à l'assemblée délibérante un état des travaux réalisés par la commission en cours de l'année précédente.

La Commission s'est réunie le 3 juin 2015 pour émettre un avis sur :

- le rapport d'activités 2014 du délégataire pour la gestion du transport public urbain de Libourne,
- le rapport d'activités 2014 du délégataire pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Saint Denis de Pile,
- le mode de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux situés à Coutras.

La CCSPL a émis un avis favorable sur chacun des rapports présentés et sur le mode de gestion par délégation de service public de l'aire d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux situés à Coutras.

La Commission s'est réunie le 9 septembre 2015 pour émettre un avis sur le mode de gestion des équipements d'accueil des gens du voyage situés à Libourne et à Coutras. La CCSPL a émis un avis favorable sur le mode de gestion par délégation de service public de ces équipements.

Conformément à la législation, ces différents dossiers ont ensuite été présentés au Conseil communautaire.

Vu l'avis de la Commission des marchés publics et des affaires juridiques en date du 8 juin 2016,  
Vu l'avis du Bureau en date du 13 juin 2016,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire prend acte de la présente communication de l'état des travaux réalisés par la CCSPL au cours de l'année 2015.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_110-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-110 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 14 juin 2016**

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER, Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Loïc MAGNAN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Michel MILLAIRE pouvoir à Michel VACHER, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLÉ pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----

**MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES****INFORMATION SUR LA COMMUNICATION DU RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE SUR LA GESTION EN 2015 DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SITUÉE À SAINT DENIS DE PILE**

Sur proposition de M. Gérard HENRY, Vice-président, en charge des marchés publics et des affaires juridiques et Président délégué de la CCSPL,

Vu l'article 55 du décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif au contrat de concession,

Vu la convention de délégation de service public signée le 20 décembre 2013 pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Saint Denis de Pile du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016 avec la société AQUITANIS,

Considérant le rapport annuel d'exploitation 2015 produit par la Société AQUITANIS,

L'article L1411-3 du CGCT dans sa version antérieure applicable en l'espèce précise que « *Le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.*

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »

Le rapport du délégataire qui retrace les comptes et comporte une analyse de la qualité du service délégué est consultable au siège de La Cali.

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 8 juin 2016,  
Vu l'avis de la Commission des marchés publics et des affaires publiques en date du 8 juin 2016,  
Vu l'avis de la Commission Action sociale d'intérêt communautaire du 9 juin 2016,  
Vu l'avis du Bureau en date du 13 juin 2016,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de prendre acte de l'information donnée concernant la transmission du rapport du délégataire de service public pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Saint Denis de Pile au titre de l'exercice 2015,
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Recu en préfecture le 29/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_111-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-111 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 14 juin 2016**

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Loïc MAGNAN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Michel MILLAIRE pouvoir à Michel VACHER, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----

**MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES****INFORMATION SUR LA COMMUNICATION DU RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE SUR LA GESTION EN 2015 DU RÉSEAU DE TRANSPORT PUBLIC SUR LA VILLE DE LIBOURNE**

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Recu en préfecture le 29/06/2016

Affiché le

033-200027068-20160620-2016\_06\_111-DE

Sur proposition de M. Gérard HENRY, Vice-président, en charge des marchés publics et des affaires juridiques et Président délégué de la CCSPL,

Vu l'article 55 du décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif au contrat de concession,

Vu la convention de délégation de service public en date du 28 décembre 2009 pour la gestion et l'exploitation du réseau des transports publics sur la Commune de Libourne, du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2019, avec la Société des Transports Libournais (convention transférée à La Cali depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012),

Considérant le rapport annuel d'exploitation 2015 produit par la Société des Transports Libournais,

L'article L1411-3 du CGCT dans sa version antérieure applicable en l'espèce précise que « *Le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.*

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »

Le rapport du délégataire qui retrace les comptes et comporte une analyse de la qualité du service délégué est consultable au siège de La Cali.

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 8 juin 2016,

Vu l'avis de la Commission des marchés publics et des affaires publics en date du 8 juin 2016,

Vu l'avis de la Commission transport du 8 juin 2016,

Vu l'avis du Bureau en date du 13 juin 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de prendre acte de l'information donnée concernant la transmission du rapport du délégataire de service public pour la gestion du réseau de transports publics sur la Commune de Libourne au titre de l'exercice 2015,
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_112-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-112 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 14 juin 2016**

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Loïc MAGNAN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Michel MILLAIRE pouvoir à Michel VACHER, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----

## MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES

### INFORMATION SUR LE COMMUNICATION DU RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE SUR LA GESTION EN 2015 DU TRANSPORT COLLECTIF INTERURBAIN - LOT N°7

2016-06-112 - 2/3  
Envoyé en préfecture le 29/06/2016  
Reçu en préfecture le 29/06/2016  
ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_112-DE

Sur proposition de M. Gérard HENRY , Vice-président en charge des marchés publics et des affaires juridiques,

Vu l'article 55 du décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif au contrat de concession,

Vu la convention signée le 26 avril 2012 pour la délégation de service public de transport inter urbain (Lot n°7) du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 août 2019, avec la Société CITRAM,

Vu le transfert de cette convention à La Calé au 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Vu l'article L1411-3 du CGCT dans sa version antérieure applicable en l'espèce précise que « *Le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.*

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »

Considérant que le rapport annuel d'exploitation pour l'exercice du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2015 produit par la Société CITRAM est en cours de validation – notamment sur ces aspects financiers - par le conseil départemental de la Gironde, délégant durant la période considérée,

Considérant qu'en conséquence, ledit rapport n'a pas pu être transmis à La Calé, délégant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Vu l'avis de la Commission des marchés publics et des affaires publiques en date du 8 juin 2016,  
Vu l'avis de la Commission transport du 8 juin 2016,  
Vu l'avis du Bureau en date du 13 juin 2016,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire :

- prend acte de l'information donnée concernant la transmission de rapport du délégataire de service public pour la gestion du réseau de transports inter urbain (lot n°7),
- dit qu'au vu des circonstances exceptionnelles, la date de transmission desdits rapports peut être reportée au 30 septembre 2016, sans qu'il y ait lieu de rechercher de responsabilité ou d'appliquer les pénalités financières prévues à la convention,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_113-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-113 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 14 juin 2016**

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER, Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Loïc MAGNAN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Michel MILLAIRE pouvoir à Michel VACHER, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----

## MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES

### INFORMATION SUR LA COMMUNICATION DU RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE SUR LA GESTION EN 2015 DU TRANSPORT COLLECTIF INTERURBAIN - LOT N°5

2016-06-113 -- 2/2  
Envoyé en préfecture le 29/06/2016  
Reçu en préfecture le 29/06/2016  
ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_113-DE

Sur proposition de M. Gérard HENRY, Vice-président, en charge des marchés publics et des affaires juridiques,

Vu l'article 55 du décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif au contrat de concession,

Vu la convention signée le 26 avril 2012 pour la délégation de service public de transport interurbain (Lot n°5) du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 août 2019, avec la Société Voyages Arrivé,

Vu le transfert de cette convention à La Cali au 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Vu l'article L1411-3 du CGCT dans sa version antérieure applicable en l'espèce précise que « *Le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.*

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »

Considérant que le rapport annuel d'exploitation pour l'exercice du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2015 produit par la Société Voyage ARRIVE est en cours de validation – notamment sur ces aspects financiers - par le conseil départemental de la Gironde, délégant durant la période considérée,

Considérant qu'en conséquence, ledit rapport a été transmis de manière incomplète à La Cali, délégant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Vu l'avis de la Commission des marchés publics et des affaires publiques en date du 8 juin 2016,  
Vu l'avis de la Commission transport du 8 juin 2016,  
Vu l'avis du Bureau en date du 13 juin 2016,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire :

- prend acte de l'information donnée concernant la transmission des rapports des délégataires de service public pour la gestion du réseau de transports interurbain (lot n°5),
- dit qu'au vu des circonstances exceptionnelles, la date de transmission dudit rapport peut être reportée au 30 septembre 2016, sans qu'il y ait lieu de rechercher de responsabilité ou d'appliquer les pénalités financières prévues à la convention.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_114-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-114 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 14 juin 2016**

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER, Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Loïc MAGNAN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Michel MILLAIRE pouvoir à Michel VACHER, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----

**MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES**  
**GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT ET LA LIVRAISON DE FOURNITURES**  
**ADMINISTRATIVES ET ÉDUCATIVES : ADHÉSION DE NOUVEAUX MEMBRES**

2016-06-114 - 2/2  
Envoyé en préfecture le 29/06/2016  
Recu en préfecture le 29/06/2016  
Affaire n° 200027068-20160620-2016\_06\_114-DE

Sur proposition de Monsieur Gérard HENRY, Vice-président en charge des marchés publics et des affaires juridiques,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8-I-2°, II et VII traitant de la constitution de groupement de commandes (aujourd'hui sous l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015),

Vu la délibération n°2015-04-071 en date 13 avril 2015 relative à la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat et la livraison de fournitures administratives,

Vu l'article 3-3 de la convention constitutive du groupement de commandes en date du 16 avril 2015 pour l'achat et la livraison de fournitures administratives relatif aux modalités d'adhésion, de sortie et dissolution du groupement,

Considérant le souhait des communes de Coutras et de Saint Antoine sur l'Isle d'intégrer le groupement de commandes pour l'achat et la livraison de fournitures administratives afin de mutualiser leurs achats et d'en réduire les coûts,

Considérant que l'adhésion de nouveaux membres au groupement implique l'accord par délibération de tous les membres actuels du groupement ainsi que la modification par avenant de la convention constitutive,

Vu les délibérations des membres approuvant l'adhésion des communes de Coutras et de Saint Antoine sur l'Isle,

Vu l'avis de de la Commission marchés publics et affaires juridiques en date du 8 juin 2016,  
Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 juin 2016,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion des communes de Coutras et de Saint Antoine sur l'Isle au groupement de commandes pour l'achat et la livraison de fournitures administratives,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le  
Fait à Libourne

Le Président  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_115-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-115 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 14 juin 2016**

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADÉ , Michel VACHER , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

David RESENDÉ , Sylvie BOISSEL , Philippe DURAND-TEYSSIER , Bernard NADEAU , Claire BLONDEL , Christophe DARDENNE , Val DUCLOS , Jean-Paul GARRAUD , Mélanie BOISSAVIE , Loïc MAGNAN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS , Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU , Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE , Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN , Michel MILLAIRE pouvoir à Michel VACHER , Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE , Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL , Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE , James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON , Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE , Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE , Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----

**MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES****GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT ET LA LIVRAISON DE FOURNITURES D'ENTRETIEN : ADHÉSION DE NOUVEAUX MEMBRES**

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Recu en préfecture le 29/06/2016

Affiché le

ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_115-DE

Sur proposition de Monsieur Gérard HENRY, Vice-président en charge des marchés publics et des affaires juridiques,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8-I-2°, II et VII traitant de la constitution de groupement de commandes (aujourd'hui sous l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015),

Vu la délibération n°2015-04-072 en date 13 avril 2015 relative à la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat et la livraison de fournitures d'entretien,

Vu l'article 3-3 de la convention constitutive du groupement de commandes en date du 16 avril 2015 pour l'achat et la livraison de fournitures d'entretien relatif aux modalités d'adhésion, de sortie et dissolution du groupement,

Considérant le souhait des communes de Bonzac, Coutras, Génissac, Les Peintures, Saint Christophe de Double, Saint Martin de Laye et Saint Seurin sur l'Isle d'intégrer le groupement de commandes pour l'achat et la livraison de fournitures d'entretien afin de mutualiser leurs achats et d'en réduire les coûts,

Considérant que l'adhésion de nouveaux membres au groupement implique l'accord par délibération de tous les membres actuels du groupement ainsi que la modification par avenant de la convention constitutive,

Vu les délibérations des membres approuvant l'adhésion des communes de Bonzac, Coutras, Génissac, Les Peintures, Saint Christophe de Double, Saint Martin de Laye et Saint Seurin sur l'Isle,

Vu l'avis de de la Commission marchés publics et affaires juridiques en date du 8 juin 2016,  
Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 juin 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion des communes de Bonzac, Coutras, Génissac, Les Peintures, Saint Christophe de Double, Saint Martin de Laye et Saint Seurin sur l'Isle au groupement de commandes pour l'achat et la livraison de fournitures d'entretien,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication.  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme

Philippe BUISSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_116-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-116 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 14 juin 2016**

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER, Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Loïc MAGNAN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Michel MILLAIRE pouvoir à Michel VACHER, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----

**MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES****GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES DE VÉRIFICATIONS ET DE CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES DES DISPOSITIFS ET DES MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : ADHÉSION DE NOUVEAUX MEMBRES**

Sur proposition de Monsieur Gérard HENRY, Vice-président en charge des marchés publics et des affaires juridiques,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8-I-2°, II et VII traitant de la constitution de groupement de commandes (aujourd'hui sous l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015),

Vu la délibération n°2015-04-070 en date 29 septembre 2015 relative à la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de prestations de services de vérifications et de contrôles réglementaires des dispositifs et des moyens de lutte contre l'incendie,

Vu l'article 3-3 de la convention constitutive du groupement de commandes en date du 16 avril 2016 pour l'achat de prestations de services de vérifications et de contrôles réglementaires des dispositifs et des moyens de lutte contre l'incendie relatif aux modalités d'adhésion, de sortie et dissolution du groupement,

Considérant le souhait des communes de Libourne, Sablons, Tizac de Lapouyade et du CCAS de la commune de Libourne d'intégrer le groupement de commandes pour l'achat et la livraison de fournitures d'entretien afin de mutualiser leurs achats et d'en réduire les coûts,

Considérant que l'adhésion de nouveaux membres au groupement implique l'accord par délibération de tous les membres actuels du groupement ainsi que la modification par avenant de la convention constitutive,

Vu les délibérations des membres approuvant l'adhésion des communes de Libourne, Sablons, Tizac de Lapouyade et du CCAS de la commune de Libourne,

Vu l'avis de de la Commission marchés publics et affaires juridiques en date du 8 juin 2016,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 juin 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion des communes de Libourne, Sablons, Tizac de Lapouyade et du CCAS de la la commune de Libourne au groupement de commandes pour l'achat de prestations de services de vérifications et de contrôles réglementaires des dispositifs et des moyens de lutte contre l'incendie,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme

Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_117-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-117 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 14 juin 2016**

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Loïc MAGNAN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Michel MILLAIRE pouvoir à Michel VACHER, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----

## MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES

### SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CALI ET L'UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (UGAP)

2016-06-117 - 2/3

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

Diffusé le 29/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_117-DE

Sur proposition de Monsieur Gérard HENRY, Vice-président, en charge des marchés publics et des affaires juridiques,

Vu la réglementation relative aux marchés publics,

La présente délibération a pour objet l'établissement d'une convention de partenariat entre La Cali et l'UGAP afin de disposer d'un outil supplémentaire pour la politique d'achat de la collectivité.

L'UGAP, établissement public industriel et commercial de l'État créé en 1985, est une centrale d'achat qui permet aux administrations publiques qui y ont recours non seulement de bénéficier de prix établis sur la base d'une mutualisation des besoins, mais également d'être dispensées de passer des marchés publics propres pour ces achats. Cet établissement public met en œuvre une politique d'achat en faveur du développement durable, et compte parmi ses fournisseurs non seulement de grands groupes industriels mais également de très nombreuses petites et moyennes entreprises réparties sur l'ensemble du territoire national.

La conclusion d'une convention de partenariat avec l'UGAP, permet en échange d'un engagement d'achat formalisé minimum de 5 millions d'euros hors taxes sur une période de 4 ans dans une famille d'achat, de bénéficier de conditions tarifaires minorées, mais également d'une remise par rapport au tarif catalogue dans les autres familles.

Les remises dépendent du montant global des achats que la collectivité s'engage à effectuer auprès de l'UGAP. Plusieurs paliers étant définis : 5 à 10 millions d'euros HT, 10 à 20 millions d'euros HT, 20 à 30 millions d'euros HT et plus de 30 millions d'euros HT. Les différentes familles d'achat ou « univers » sont les suivantes : véhicules, mobilier et équipement général, services, médical, informatique et consommables.

Afin d'atteindre ces paliers, l'UGAP propose un procédé de groupement de fait volontaire entre administrations publiques locales permettant de cumuler les engagements d'achat. Le groupement de fait existant est composé actuellement du Conseil Départemental de la Gironde, de Bordeaux Métropole et de La COBAS pour l'achat de véhicules / carburant et de matériels informatiques.

Le bénéfice de la convention peut être étendu de manière souple. Il est ainsi d'ores et déjà proposé que la convention bénéficie à l'ensemble des communes membres de La Cali.

Au titre de l'année 2016, la Commune de Libourne passera commande auprès de l'UGAP dans les univers d'achats suivants :

- 200 000 € pour les véhicules ,
- 40 000 € pour l'informatique,
- 100 000 € pour le mobilier.

Le partenariat proposé est un engagement qui court de la signature de la convention au 17 avril 2020, pour les seuls univers d'achats « véhicules » et « informatique et consommables ».

Sur la base des besoins de la Commune de Libourne, La Cali s'engage, pour la durée de la convention, sur les montants suivants :

- pour les véhicules : 664 000 € HT
- pour l'informatique et consommables : 133 000 € HT.

En ce qui concerne la politique d'achat de La Cali, il ne s'agit en aucun cas de privilégier systématiquement l'UGAP comme fournisseur, mais uniquement de disposer d'un outil supplémentaire de la politique d'achat à des conditions tarifaires avantageuses, et de se poser la question au cas par cas, en fonction des achats considérés,

Vu l'avis de la Commission marchés publics et affaires juridiques en date du 8 juin 2016,  
Vu l'avis du Bureau en date du 13 juin 2016,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adhérer au groupement de fait composé du Conseil Départemental de la Gironde, de Bordeaux Métropole et de La COBAS,
- d'approuver la convention de partenariat ci – jointe,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat, ses avenants et tous documents afférents à sa mise en œuvre
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à engager des discussions avec des partenaires intercommunaux ou communaux pour favoriser leur adhésion à la présente convention.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 29/06/2016

Reçu en préfecture le 29/06/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_117-DE